



CONSEIL MUNICIPAL **du jeudi 19 JANVIER 2017 à 19h00**

Effectif Légal : 19 / En exercice	19
Présents à la Séance :	16
Absents :	03
Votants (dont 2 procurations) :	18

Le Conseil Municipal de la Commune de PLOMBIÈRES-LES-BAINS -convocation et affichage effectués le 13 janvier 2017 s'est réuni le **jeudi 19 janvier 2017 à 19 heures 00** en Mairie de PLOMBIÈRES-LES-BAINS sous la présidence de Monsieur Albert HENRY, Maire.

Madame Sophie GEORGEL, 4^{ème} Adjoint, a été nommée secrétaire de séance.

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL	PRÉSENT	ABSENT	EXCUSÉ	POUVOIR A
1. M. HENRY Albert, Maire	X			
2. M. BALANDIER Stéphane, 1 ^{er} Adjoint	X			
3. Mme GRIVET Sophie, 2 ^e Adjoint	X			
4. M. MARCOU Daniel, 3 ^e Adjoint	X			
5. Mme GEORGEL Sophie, 4 ^e Adjoint	X			
6. M. NGUYEN Thanh-Thinh, Conseiller Municipal			X	Mme LEROY Catherine
7. Mme DEPREURAND Maryse, Conseillère Municipale	X			
8. M. BALLAND Jean-Claude, Conseiller Municipal			X	M. Stéphane BALANDIER
9. Mme LEROY Catherine, Conseillère Municipale	X			
10. Mme BAZIN Catherine, Conseillère Municipale	X			
11. M. DURUPT Pascal, Conseiller Municipal	X			
12. Mme BOOTZ Marie-Annie, Conseillère Municipale	X			
13. M. LESEUIL Guy, Conseiller Municipal	X			
14. M. GERONDI Christophe, Conseiller Municipal		X		
15. Mme ANDRE Karin, Conseillère Municipale	X*			
16. M. MANSUY Guy, Conseiller Municipal	X			
17. M. SUARDI Jean-Marie, Conseiller Municipal	X			
18. M. CORNU Michel, Conseiller Municipal	X			
19. M. TRAHIN Jean-Paul Conseiller Municipal	X			

* Arrivée à la question N°7

L'ordre du jour est le suivant :

- N° 3 APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU JEUDI 15 DECEMBRE 2016
- N° 4 APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU LUNDI 02 JANVIER 2017
- N° 5 INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL EN REMPLACEMENT D'UNE CONSEILLERE MUNICIPALE DEMISSIONNAIRE

- N° 6 AVIS SUR LA DEMANDE D'ADHESION AU SYNDICAT MIXTE POUR L'INFORMATISATION COMMUNALE
- N° 7 DEMANDE DE SUBVENTION – BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT
- N° 8 REVERSEMENT D'EXEDENTS / MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL
- N° 9 OUVERTURE DE CREDITS AVANT LE VOTE DES BUDGETS
- N° 10 DESIGNATION D'UN DELEGUE AU COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE (CNAS)
- N° 11 DESIGNATION D'UN DELEGUE SUPPLEANT AU SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DES BALLONS DES VOSGES (PNRBV)
- N° 12 QUESTIONS ORALES

OUVERTURE

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que la communauté de communes de la porte des Vosges méridionales a adressé à la commune de Plombières-Les-Bains un projet de convention pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols. Cette convention n'a pas d'incidence financière. Monsieur le Maire propose que le projet de convention soit ajouté à l'ordre du jour du conseil municipal.

N°12 CONVENTION POUR L'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS ET ACTES RELATIFS A L'OCCUPATION DES SOLS

DELIBERATION N° 03/2017 **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU JEUDI 15 DECEMBRE 2016**

M. MANSUY demande si le point qui avait été soulevé lors de la séance du 15 décembre concernant la vice-présidence du CCAS avait été vérifié.

M. le Maire répond que cela a bien été contrôlé, et qu'il ne relève aucun problème.

M. MANSUY déclare ne pas avoir les mêmes informations.

M. MANSUY revient sur l'une des questions orales qui concernait le Marché de Noël, et s'étonne de ne pas retrouver la phrase dans laquelle M. le Maire mentionnait être un patriote.

M. le Maire affirme ne jamais l'avoir mentionné, même s'il ne nie pas le fait d'en être un. Il a simplement déclaré que les couleurs bleu blanc rouge avaient leur place sur la façade de la mairie.

M. TRAHIN souhaite revenir sur la question qui concernait la pose d'un chalet devant le monument aux morts, et rappelle qu'il siège à cette table en tant que conseiller municipal, et que ses autres fonctions, notamment au sein des associations plombinoises n'entrent pas en ligne de compte.

Le Conseil Municipal, après délibération, à la majorité, (1 abstention, M. MANSUY),

ADOpte le compte-rendu de la séance du conseil du 15 décembre 2016

DELIBERATION N° 04/2017

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU LUNDI 02 JANVIER 2017

Le Conseil Municipal, après délibération, à la majorité, (1 abstention, M. SUARDI),

ADOpte le compte-rendu de la séance du conseil du 02 janvier 2017

DELIBERATION N° 05/2017

INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL EN REMPLACEMENT D'UNE CONSEILLÈRE MUNICIPALE DÉMISSIONNAIRE

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Monsieur Michel GENIN de la liste « PLOMBIERES ENSEMBLE » a démissionné de son mandat de conseiller municipal par courrier adressé à Monsieur le Maire le 03 janvier 2016.

En application de l'article L.2121-4 du CGCT, Monsieur le Préfet des Vosges a été informé de la démission de Monsieur GENIN.

Conformément aux règles édictées à l'article L.270 du Code électoral « le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le Conseiller Municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit ».

Madame Véronique OSSWALD a indiqué par courrier du 09 janvier, sa décision de ne pas siéger en remplacement de Monsieur Michel GENIN.

Monsieur Christophe GERONDI est par conséquent appelé à siéger au sein du Conseil Municipal de PLOMBIERES-LES-BAINS.

Conformément à l'article L.270 du code électoral, Monsieur Christophe GERONDI est dorénavant installé dans ses fonctions de conseiller municipal.

Le tableau du Conseil Municipal est mis à jour en conséquence.

L'assemblée délibérante **PREND ACTE**.

DELIBERATION N° 6/2017

AVIS SUR LA DEMANDE D'ADHESION AU SYNDICAT MIXTE POUR L'INFORMATISATION COMMUNALE

Monsieur le Maire fait part du courrier de Monsieur le Président du Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale dans le Département des Vosges, invitant le conseil municipal à se prononcer sur la demande d'adhésion présentée par les communes de AUZAINVILLERS, MARTIGNY LES GERBONVAUX et le Syndicat des Eaux de l'ORMONT.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

AUTORISE l'adhésion des collectivités précitées au SMIC des Vosges.

DELIBERATION N° 7/2017

BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT - DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire présente le programme des travaux d'assainissement établi par l'assistant à maîtrise d'ouvrage, l'Agence Technique Départementale des Vosges, concernant la mise en conformité des systèmes d'assainissement collectif de la commune de Plombières-Les-Bains. Monsieur le Maire précise que ce programme de travaux a été validé par le comité de suivi dirigé par les services préfectoraux.

Monsieur le Maire présente le courrier de la Préfecture des Vosges qui valide ce programme de Travaux d'Assainissement divisé en 17 tranches et qui demande un engagement rapide et ferme sur les 3 premières tranches de travaux prévues jusque 2020.

Monsieur le Maire précise que dans le cadre de la contractualisation de la communauté de communes de la porte des Vosges méridionales et du Conseil Départemental des Vosges pour l'obtention d'aides majorées, les actions doivent être priorisées. Aussi, la communauté de communes de la porte des Vosges méridionales sera sollicitée pour inscrire en priorité le projet d'assainissement de Plombières-Les-Bains.

M. MANSUY déclare que lors de la dernière réunion publique un échelonnement jusqu'en 2042 avait été évoqué, et demande si c'est le Préfet qui a avancé cette date à 2033.

M. le Maire confirme.

M. MANSUY demande si le but était d'exercer une pression sur la commune, ou s'il y avait une autre raison.

M. le Maire répond que l'aspect financier a été étudié, et que cet assainissement doit être réalisé dans les plus brefs délais.

M. MANSUY demande si cela a déjà été abordé avec la communauté de communes, et souhaite connaître leur opinion à ce sujet.

M. le Maire répond que normalement à partir de 2020 ils prendront en charge ce programme, mais qu'il s'agit aussi de savoir si le prochain gouvernement conservera ce schéma. Il rappelle aussi que la commune devra tout de même réaliser les travaux qui ont été définis pour les trois prochaines années.

M. TRAHIN mentionne le tableau qui a été fourni, dans lequel il est écrit « coût des travaux à la charge du domaine privé », et souhaite avoir confirmation qu'il s'agit bien d'une charge afférant aux propriétaires.

M. le Maire répond que cela concerne les boîtes de branchement, et qu'effectivement la charge revient aux propriétaires.

M. CORNU explique que cela concerne les mises aux normes intérieures à partir du boîtier de branchement, pour supprimer toutes les eaux pluviales qui sont dans chaque bâtiment. Il relate que ce problème est évoqué depuis maintenant trois ans, qu'il y a eu dans un premier temps la station d'épuration qui a été mise en service en 2014, et qu'à ce jour aucun propriétaire n'a été avisé pour se mettre aux normes. Il explique ensuite qu'un changement est intervenu dans le passage de Rouveroye, et que sur l'appel d'offres qui avait été réalisé par l'ancienne municipalité, ce programme était prévu pour 2014.

M. le Maire répond qu'il est actuellement prévu pour 2017, et que l'Agence Technique Départementale est revenue sur sa décision.

M. CORNU demande ce qu'il en est de l'enfouissement des lignes de téléphones dans cette première tranche.

M. le Maire répond que ce n'est pas prévu dans ces travaux.

M. TRAHIN estime qu'il serait bon de communiquer auprès de la population concernée sur ce qui les attend pour les premières tranches de travaux.

M. le Maire indique que cela est prévu.

M. CORNU dit que dans le tableau il manque toute la part des propriétaires qui ont été raccordés sur le réseau de la rivière.

M. le Maire explique que la liste sera mise à jour avec l'avancée des travaux.

Mme ANDRE demande quand sont prévus les travaux et les financements des particuliers.

M. le Maire répond que les propriétaires ont deux ans pour se raccorder au réseau une fois les travaux achevés, et indique que les travaux prévus dans l'avenue du Duc Léopold et ses rues adjacentes débiteront autour du mois de mai en fonction des conditions.

M. CORNU demande si dans le budget 2017 une enveloppe est prévue pour des travaux.

M. le Maire répond que le budget est en cours d'élaboration.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

APPROUVE le programme tel qu'il est présenté et engage la commune à réaliser les premières tranches du programme de travaux d'assainissement prévues jusqu'en 2020

SOLLICITE la meilleure aide possible auprès du Conseil Départemental et de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse

DEMANDE à la communauté de communes de la porte des Vosges méridionales d'inscrire en priorité les travaux d'assainissement de la commune de Plombières-Les-Bains dans sa contractualisation avec le Conseil Départemental

DELIBERATION N° 8/2017

REVERSEMENT D'EXEDENTS / MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL

M. MANSUY demande à connaître la ventilation.

M. le Maire la lui fournira.

Le Conseil Municipal, après délibération, à la majorité (2 abstentions, M. CORNU, M. TRAHIN),

AUTORISE le reversement d'excédents depuis le budget de la forêt vers le budget principal pour un montant de 48.000 €

AUTORISE le remboursement au budget principal des frais de mise à disposition de personnel aux budgets de l'eau, de l'assainissement et du CCAS ;

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à l'émission des écritures comptables nécessaires à la réalisation de ces mouvements.

DELIBERATION N° 9/2017

OUVERTURE DE CREDIT AVANT LE VOTE DES BUDGETS

Le Maire rappelle l'article L.1612.1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit la possibilité pour l'ordonnateur, jusqu'à l'adoption du budget primitif et sur autorisation de l'organe délibérant, d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

M. le Maire mentionne que le montant prévu pour la Maison des Artisans d'Art servira à la modification des compteurs électriques et à la mise aux normes.

M. MANSUY demande s'il est toujours prévu de donner une autre affectation à ce bâtiment.

M. le Maire répond que cela sera abordé au moment des questions orales.

M. CORNU précise que c'est par manque d'informations qu'il souhaite s'abstenir.

Le conseil municipal après délibération, à la majorité (4 abstentions, M. MANSUY, Mme ANDRE, M. CORNU, M. TRAHIN),

DÉCIDE D'OUVRIER les crédits suivants à la section d'investissement du Budget principal – exercice 2017

Investissement dépenses :

Chapitre	Article	Prog		Montant
21	2183	413	Matériel des écoles	1500 €
21	2135	491	Maison des Artisans d'art	3000 €

DÉLIBÉRATION N° 10/2017

DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ AU COMITÉ NATIONAL D'ACTION SOCIALE (CNAS)

Le Maire rappelle que par délibération n° 68/2014 du 12 mai 2014, le conseil municipal désignait Mme Laurence ARNOULD comme délégué au Comité National d'Action Sociale (CNAS).

Suite à la démission de Mme ARNOULD de son poste de conseillère municipale, le poste demeure vacant, et il y a lieu de nommer un nouveau conseiller municipal pour représenter la commune auprès du CNAS. Conformément à l'article 2121-21 du CGCT, le Maire propose au conseil municipal s'il est d'accord à l'unanimité de procéder au scrutin à main levée.

M. MANSUY exprime son souhait de connaître les fonctions de ce délégué.

M. le Maire laisse la parole au Directeur Général des Services, qui explique qu'il s'agit d'un représentant du conseil municipal auprès du Comité National d'Actions Sociales, que la commune cotise tous les ans à hauteur d'environ 6000 € à un organisme qui fournit un catalogue d'avantages pour les agents de la collectivité, tel que des emprunts à taux avantageux, des aides particulières, des chèques-vacances. L'intérêt d'avoir un élu est de pouvoir avoir quelqu'un qui va observer ce que les agents arrivent à en retirer.

M. MANSUY comprend qu'il s'agit d'un retour sur investissement.

Le Directeur Général des Services répond que c'est en quelque sorte le cas.

Se portent candidats :

M. NGUYEN

M. MANSUY

M. MANSUY souhaite que le vote ait lieu à bulletin secret.

M. le Maire suspend la séance pour procéder à la préparation du vote.

Le Conseil Municipal après délibération et vote à bulletin secret,

PREND ACTE des résultats suivants

Nombre de suffrages exprimés : 18
M. NGUYEN : 13 voix
M. MANSUY : 5 voix

DÉSIGNE M. NGUYEN comme délégué au Comité National d'Action Sociale (CNAS).

DÉLIBÉRATION N° 11/2017

DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT AU SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL RÉGIONAL DES BALLONS DES VOSGES (PNRBV)

La Commune est adhérente au Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges et à ce titre, Mme Marie-Annie BOOTZ a été désignée en tant que délégué titulaire et Mme Laurence ARNOULD comme suppléante, par délibération n° 72 du 12 mai 2014.

Considérant que Mme ARNOULD a démissionné de ses fonctions de conseillère municipale,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté Préfectoral du 1^{er} juin 2012 approuvant les statuts modifiés du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges,

Vu l'article 6 des statuts du Syndicat Mixte du Parc indiquant la composition et les modalités d'élection du Comité syndical,

Il convient d'élire un délégué communal suppléant. Conformément à l'article 2121-21 du CGCT, le Maire propose au conseil municipal s'il est d'accord à l'unanimité de procéder au scrutin à main levée.

Se portent candidats :

M. BALLAND
Mme ANDRE

Le Conseil Municipal après délibération et vote à bulletin secret,

PREND ACTE des résultats suivants

Nombre de suffrages exprimés : 18
M. BALLAND 13
Mme ANDRE 5

DESIGNE M. BALLAND comme délégué au Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges.

DÉLIBÉRATION N° 12/2017

CONVENTION POUR L'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS ET ACTES RELATIFS A L'OCCUPATION DES SOLS

Le Maire donne lecture à l'assemblée du projet de convention entre la commune de Plombières-les-Bains et la communauté de communes des Vosges méridionales pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols.

M. MANSUY demande si la compétence des ressources humaines sera transférée à la communauté de communes, et combien d'agents à temps plein sont sur ce type de poste.

M. BALANDIER répond qu'il s'agit de postes d'instruction, et qu'il n'y a actuellement aucun agent communal concerné.

Monsieur le Maire donne la parole au Directeur Général des Services qui précise qu'un agent communal est chargé de recevoir les pièces des administrés avant la transmission au service instructeur.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à signer la convention.

DÉLIBÉRATION N° 13/2017

QUESTIONS ORALES

Question de la liste « Agir pour l'avenir » (Mme ANDRE, M. MANSUY, M. SUARDI) :

Monsieur Le Maire, nous savons et comprenons bien que c'est « compliqué », pour autant merci d'avance pour des réponses les plus précises et concrètes possibles.

Les questions qui suivent portent sur l'aménagement de nos espaces publics. Un effort important va être fait sur la promenade des dames, en effet :

1. Pouvez-vous nous en dire plus sur le projet d'aménagement de la promenade des dames, à savoir :
 - le montant du budget ainsi que la nature des travaux et le montant des subventions sollicitées ?
 - la nature exacte des travaux (revêtement, espace jeux pour enfants,?)
2. En termes d'espace pour enfants, la promenade des dames est-il le seul lieu où des aménagements sont prévus ?

3. Pouvez-vous nous informer sur l'existence d'un projet d'aménagement sur le parc Tivoli ?

Quid du parc TIVOLI qui a largement contribué à la renommée de Plombières les Bains avec ses arbres séculaires et un espace de vie privilégié pour curistes, promeneurs, familles et enfants,....

Ne trouvez-vous pas dommageable que l'espace pour enfant se trouve à proximité d'un espace circulant, alors qu'en même temps le parc Tivoli offrant un point de vue magnifique sur la ville soit restreint en termes d'accès et dépourvu d'un espace dédié ?

Réponse de M. le Maire :

Vous n'êtes certainement pas sans savoir dans quel état nous avons trouvé le parc Tivoli à notre prise de fonction en avril 2014, en particulier l'espace réservé aux enfants que nous avons dû fermer et démonter en urgence pour des raisons de sécurité. A cette époque la sécurité ne devait pas trop perturber nos prédécesseurs, et les questions de sécurité que vous évoquez aujourd'hui dans cette future aire de jeux pour enfants ont été une de nos priorités. Tout est fait et sera fait pour assurer une sécurité maximale dans cette aire de jeux sur la promenade. Vous n'êtes pas sans savoir non plus que ce projet a été pris en charge par la communauté de communes, et celle-ci est à même de vous apporter les renseignements que vous demandez. J'ai par ailleurs déjà répondu à cette question lors du conseil municipal du 15 décembre dernier. En ce qui concerne les autres aires de jeux, une étude sera entamée cette année pour la remise en état de l'aire de jeux de Ruaux, nous attendons pour cela la prochaine mise en place du conseil municipal des jeunes pour les faire participer à ce projet. Il n'y a pour l'instant aucun projet sur le par Tivoli, nous avons d'autres priorités, le coteau de la Vierge en est un exemple, haut lieu touristique de Plombières-les-Bains, lui aussi abandonné depuis des décennies nous préoccupe actuellement beaucoup plus que le parc. Il n'est pour ma part pas dommageable que la future aire de jeux soit réalisée sur les promenades, certes à côté d'une voie de circulation, mais de par la proximité des maisons et des riverains de la rue Fulton, nous espérons que celle-ci ne sera pas vandalisée comme celle du Tivoli. Cette réalisation est un choix politique que j'assume entièrement, avec l'approbation de tous mes conseillers de la majorité. Quid du Parc Tivoli, nous verrons cela ultérieurement, pour l'instant quelques moutons assurent l'entretien partiel pour la plus grande joie des enfants. Dans les années à venir, nous allons nous occuper du Parc Impérial qui mérite lui aussi toute l'attention que vous évoquez, lui aussi a largement contribué à la renommée de Plombières-les-Bains, avec ses arbres séculaires, comme vous dites, et un espace de vie privilégié pour curistes, promeneurs, familles et enfants. La cascade en face du casino sera remise en état dès ce printemps. Un inventaire a été fait en ce qui concerne ses arbres, et certains doivent être abattus là aussi pour des raisons de sécurité, des plantations d'arbustes à fleurs sont aussi prévues cette année. Ce Parc Impérial n'est malheureusement pas dans son état de splendeur, grevé de surcroit par la construction d'une station d'épuration qui n'arrange pas la situation.

Mme ANDRE précise que sa question ne portait pas sur les problèmes de sécurité, et qu'elle n'était pas d'accord avec l'ancienne municipalité, mais souhaitait souligner l'importance de la présence de parcs dans une ville thermale.

M. MANSUY indique que, durant sa campagne électorale, M. le Maire avait diffusé des photos, et qu'il s'agissait alors d'une priorité.

M. BALANDIER rétorque que ce n'était pas le cas et qu'il pourra le vérifier en consultant leur programme.

Question de la liste « Agir pour l'avenir » (Mme ANDRE, M. MANSUY, M. SUARDI) :

Monsieur le Maire,

Lors de la cérémonie des vœux, en énumérant les divers labels dont la ville de Plombières-les-Bains peut se référer (type villages étape, les 100 plus beaux détours), vous avez mentionné celui de « Ville d'Art et d'Histoire ».

Nous nous souvenons du travail mené en son temps par le Pays d'Épinal qui s'était tourné vers notre ville pour obtenir cette distinction « Pays d'Art et d'Histoire ».

- Est-ce à dire, à vous entendre, que Plombières est labellisé ville d'art et d'histoire ?
- En communiquant sur ce label, avez-vous des pistes d'actions spécifiques qui permettraient à notre ville de mieux faire valoir son patrimoine (historique, culturel et patrimonial)
- Et enfin, est-ce que ce label peut influencer des financeurs publics ou privés dans le cadre de la réhabilitation de l'église ?

En vous remerciant.

Réponse de M. le Maire :

Comme vous le précisez à juste titre, la commune de Plombières-les-Bains s'est associée au Pays d'Épinal pour obtenir la labélisation « Ville et Pays d'Art et d'Histoire ». L'instruction était comme vous le savez très longue, nos dossiers étaient très lourds, cette labélisation est une reconnaissance forte de la qualité de notre patrimoine, la qualification de Plombières-les-Bains comme Ville d'Art et d'Histoire est certes erronée sur un plan strictement administratif, mais ô combien justifié s'agissant de l'intérêt patrimonial de notre cité et du poids qu'elle apporte dans l'attribution du label. Nous parlons donc de labélisation « Ville et Pays d'Art et d'Histoire ». Nous rencontrerons prochainement les acteurs du Pays pour faire un point d'étape sur les actions à venir, mais dans l'immédiat je peux vous citer pour l'exemple d'actions spécifiques permettant à notre ville de mieux faire valoir son patrimoine, un article prochainement publié dans une newsletter d'un partenaire du Pays, le réseau ARTIPS, relatant la messe sur la promenade des Dames immortalisée par Émile PERRIN. Je vous transmettrai le lien lorsque la publication sera effective.

Sur votre question concernant l'influence possible du label sur le cadre de la réhabilitation de l'église, il est intéressant de noter que le réseau national « Ville et Pays d'Art et d'Histoire » est animé par le ministère de la culture et de la communication, et la direction générale des patrimoines. Notre commune est connue et reconnue de ce côté-là.

M. MANSUY demande si cela est un atout pour lever des subventions, car au début de ce dossier, la Directrice du Pays d'Épinal avait déclaré que cela pouvait servir à bénéficier de financements publics pour pouvoir travailler sur des projets de réhabilitation et d'entretiens patrimoniaux.

M. le Maire répond qu'il n'y a pas eu de subventions de ce côté-là.

M. MANSUY rappelle que le Pays d'Épinal avait besoin de Plombières-les-Bains, et c'est la raison pour laquelle cette association s'est faite, sans quoi ils n'auraient jamais été labélisés, et qu'il y a là un levier à étudier.

Question de la liste « Agir pour l'avenir » (Mme ANDRE, M. MANSUY, M. SUARDI) :

Lors du CM de décembre, nous avons demandé à ce que les supports visuels présentés lors de la réunion publique soient visibles sur le site internet communal.

Le dimanche 15 janvier 2017, ce n'était pas fait. Nous réitérons notre demande.

En vous remerciant.

Réponse de M. BALANDIER :

Si vous le souhaitez ce document peut vous être envoyé, mais il s'agit d'un document synthétique, il y a eu beaucoup de discours autour, et les diapositives pourraient être interprétées de plusieurs manières différentes, sauf en ce qui concerne les chiffres.

M. MANSUY précise que c'est justement les chiffres se rapportant au budget qui l'intéressent.

M. BALANDIER répond que ces chiffres apparaîtront dans le bulletin municipal, mais qu'ils lui seront envoyés.

Question de la liste « Agir pour l'avenir » (Mme ANDRE, M. MANSUY, M. SUARDI) :

Monsieur le Maire,

Concernant le Marché de Noël 2016, comment expliquez-vous une telle différence d'appréciation dans vos propos entre la réponse que vous formulez à nos remarques et nos craintes en réponse à une question orale (CM du 15/12) et votre déclaration lors de la cérémonie des vœux ?

Le 15 décembre, vous nous dites que tout va bien ... un mois plus tard, vous menacez de ne pas reconduire l'évènement. Comprenez notre étonnement !

En vous remerciant

Réponse de M. le Maire :

La réponse que je vous ai donné lors du conseil municipal du 15 décembre, concernant le Marché de Noël était tout à fait justifiée à ce moment, et tout se passait bien contrairement aux échos négatifs que vous évoquiez aussi à cette date. Un mois plus tard, le 13 janvier, lors de mes vœux à la population, je suis revenu sur certains points de cette manifestation, concernant surtout les critiques, les injures, les menaces que j'ai reçues après cette date. Et concernant le

comportement de certains commerçants qui malheureusement n'ont pas joué le jeu, il est vrai, et je comprends votre étonnement, qu'un certain découragement, une certaine lassitude devant le côté négatif que certaines personnes ne se privent pas de communiquer, ces éléments m'ont effectivement interrogé à un moment donné sur la reconduction de ce Marché de Noël cette année en 2017. Ces propos ont été exposés lors de mon allocution à la cérémonie des vœux à la population, mais en aucun cas je n'ai menacé de ne pas reconduire l'évènement, les propos que j'ai tenu en fin de mon discours en sont la preuve. Le Marché de Noël 2017 aura lieu, avec certainement une nouvelle organisation, de nouvelles contraintes, des côtés négatifs, des côtés positifs, des injures, des menaces, cela fait vingt ans que cela dure, et je ferai encore avec.

M. MANSUY précise qu'il ne souhaite pas colporter d'échos négatifs, mais qu'ayant des informations qui lui remontaient il était nécessaire de le faire savoir, car il y a dans l'organisation des choses à revoir. La question était donc de savoir s'il fallait discuter de ces points. Il ajoute avoir été assez choqué par les propos tenus lors de la cérémonie des vœux.

M. le Maire répond qu'il serait davantage choqué s'il avait connaissance de ce qui avait été dit, mais confirme que la manifestation aura bien lieu cette année, contrairement aux affirmations de la presse.

M. CORNU demande à connaître la date du débriefing.

M. BALANDIER répond que le débriefing sera fait avec le comité de pilotage, le 23 février, et celui-ci sera composé de deux représentants d'associations en plus de l'association des Jardins en Terrasses et du Marché de Noël.

Question de la liste « Mieux vivre à Plombières » (M. CORNU, M. TRAHIN) :

Avec les récentes modifications au sein du conseil municipal, serait-il possible Monsieur le Maire de revoir quels sont les membres qui composent la commission d'appels d'offres ?

D'autre part, comptez-vous réunir cette commission et sous quels délais ?

Réponse de M. le Maire :

Cette question sera abordée lors du prochain conseil municipal, et il n'y a pas de réunion de cette commission prévue pour l'instant.

Question de la liste « Mieux vivre à Plombières » (M. CORNU, M. TRAHIN) :

Comme vous le savez, Monsieur le Maire, deux procédures sont engagées entre la commune et Monsieur Légus.

Une médiation était prévue récemment.

Il semblerait que la commune n'ait pas été représentée à celle-ci.

Merci par avance de nous donner votre position sur ces dossiers.

Réponse de M. le Maire :

Comme vous le précisez des procédures sont en cours et je ne donnerai aucune information à ce sujet.

Question de la liste « Mieux vivre à Plombières » (M. CORNU, M. TRAHIN) :

La commune a souhaité demander plusieurs devis pour modifier les installations électriques de l'école St Augustin.

Merci par avance de nous informer sur ce dossier.

D'autre part, avez-vous trouvé un usage pour ce bâtiment au-delà de l'appel à projet qui a déjà été largement évoqué.

Réponse de M. le Maire :

Vous êtes mieux informé que moi, parce que je ne sais pas d'où vous tenez ces informations, aucun devis n'a été demandé pour le bâtiment de la maison des artisans d'art, si ce n'est uniquement pour les compteurs électriques. EDF est intervenu pour enlever le compteur provisoire et installer un compteur définitif, et ce sont les seuls travaux réalisés.

Nous réfléchissons actuellement à la possibilité de déplacer le musée Louis Français dans ce bâtiment, avec la DRAC et le Conseil Départemental.

Question de la liste « Mieux vivre à Plombières » (M. CORNU, M. TRAHIN) :

Il y a quelques semaines, plusieurs entreprises sont intervenues au sein du Clos des 2 Augustins.

Merci par avance de nous informer sur la nature de ces interventions.

Réponse de M. le Maire :

Plusieurs entreprises sont intervenues au Clos des 2 Augustins dernièrement pour la remise en sécurité de ce bâtiment qui n'est toujours pas conforme. Une entreprise de menuiserie qui a changé les portes des salles 4 et 5 par des portes coupe-feu. Une autre entreprise, TL system, qui a installé les téléphones des zones d'attente qui seront reliés prochainement par autocom. Un mur en agglomérés a été monté en régie pour les locaux des Jardins en Terrasses. Tous ces travaux ont pour but de faire passer la commission de sécurité dans ce bâtiment.

Question de la liste « Mieux vivre à Plombières » (M. CORNU, M. TRAHIN) :

La SAFER a adressé un courrier à la mairie concernant les anciens terrains propriété de « l'ex entreprise POROLI » en les proposant à la vente à la commune.

Dans le cadre de l'opération initiée par l'ancienne Communauté de Communes des Vosges Méridionales sur la maîtrise du maintien des terrains « en prés » afin d'éviter le boisement de zones supplémentaires, pensez-vous monsieur le Maire donner suite à cette proposition ?

Réponse de M. le Maire :

Nous avons bien sur regardé ces terrains, et nous n'avons pas donné suite à cette proposition. Pour l'instant, l'opération initiée par l'ancienne communauté de communes sur la maîtrise du maintien des terrains en prés n'a pas encore été abordé par la nouvelle structure intercommunale, et de ce fait on ne peut pas s'engager sur ces terrains.